



Ville de Leforest

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 13 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville et publiée sur le site internet de la ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Sandrine CHEVALIER, Jérôme VALLIN, Martine LAURENT, Sébastien PERRIOT, Audrey COILLOT, Samir EL AABBAOUI, Adjoint(e)s au Maire, Julien TAVERNIER, Daniel GOUBEL, Alain SECONDA, Marie-Louise BOUSSEMART, Freddy RAWINSKI, Edith BAUWENS, Maria PARISIS, Maryline PRZYBYSZEWSKI, David MORGANO, Sylvain COLIN, Nicolas WOJTKOWIAK, Elodie FLAMENT, Delphine REMILI, Christophe HUON, Linda OURAGHI, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Etaient excusés :

Marianne MAIRESSE a donné procuration à Alain SECONDA.
Bruno ROSIER a donné procuration à Freddy RAWINSKI.
Zora ZOUAOUI a donné procuration à Sandrine CHEVALIER.
Françoise MORELLE a donné procuration à Marie-Louise BOUSSEMART.
Marie-Christine RUELLE a donné procuration Christophe HUON.
Tiphonie USTA a donné procuration à Rémi MIQUET.
Rémi MIQUET.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sylvain COLIN, ayant été désigné pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

1-5 – AVENANTS – MARCHE PUBLIC N°2018.12 – REHABILITATION ET EXTENSION DE LA PISCINE MUNICIPALE – LOT N°14 et 15.



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024**CM/JV/PL/AG****DELIBERATION N° 1 / 5****OBJET : AVENANTS – MARCHE PUBLIC N°2018.12 – REHABILITATION ET EXTENSION DE LA PISCINE MUNICIPALE - LOTS N°14 ET 15.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique notamment l'article L2194-1,

Vu la procédure de consultation n°2018-12 pour la réhabilitation et l'extension de la piscine municipale, ayant permis d'attribuer les lots n°14 : Carrelage – Grès cérame – Grès émaillé, et n°15 : VRD – Aménagement espace verts,

Vu les délibérations n°3-7 du Conseil Municipal du 27 octobre 2020, n° 3-4 et 3-6 du Conseil Municipal du 14 décembre 2020, n°2-5 du Conseil Municipal du 25 mai 2021, n°2-3 et 2-4 du Conseil Municipal du 08 mars 2022,

Considérant les difficultés rencontrées dans l'opération (crise sanitaire, défaillance du gros œuvre, ...) qui ont engendré un retard de chantier conséquent. Considérant que ce retard, a généré pour certaines entreprises des coûts supplémentaires et notamment en termes de mise à disposition de moyens humains, de matériel et de stockage,

Considérant que ces demandes sont justifiées et qu'en conséquence, il convient d'y faire droit.

Considérant qu'il convient par ailleurs de redéfinir un délai d'exécution réaliste pour cadrer la temporalité de l'opération. Conformément au planning de réalisation réorganisé, il est possible de déterminer un délai d'exécution pour chaque lot en nombre de jours ouvrés (hors samedis, dimanches et jours fériés) ; un ordre de service spécifique notifiera le démarrage de la phase travaux de votre intervention.

Considérant que les évolutions suivantes sont des modifications non-substantielles au regard de la réglementation de la commande publique,

Considérant, pour :

Le lot n° 14 : Carrelage – Grès cérame – Grès émaillé, que :

- Suite à une opération de reprise faisant suite à une liquidation judiciaire, il faudrait acter le transfert du marché à la société ARDECO HABITAT, sise RUE COPERNIC - ZI 62970 COURCELLES LES LENS, numéro SIRET : 953 893 476 00010,
- Conformément au planning de réalisation réorganisé par la Maîtrise d'œuvre, il est possible de déterminer un délai d'exécution réaliste de 127 jours ouvrés.

Le lot n° 15 : VRD – Aménagement espace verts, que :

- des prestations supplémentaires sont nécessaires pour permettre le passage du chauffage urbain au sein de la salle des sports adjacente pour un montant de 1 380 € H.T. soit une évolution de 0.81 % du montant initial du lot,
- Conformément au planning de réalisation réorganisé par la Maîtrise d'œuvre, il est possible de déterminer un délai d'exécution réaliste de 84 jours ouvrés.

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 15/02/2024,

Sur proposition du Bureau Municipal du 13 mars 2024,

Vu l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit

Pour extrait certifié conforme à l'original

Publié et affiché le 20 mars 2024.

Conformément à l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Maire,





MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 3

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Ville de Leforest
Place Salengro
62790 LEFOREST
Représentant : Monsieur Christian MUSIAL, le Maire.

B - Identification du titulaire du marché public

ARDECO SAS
Z.I rue COPERNIC
62 970 COURCELLES-LES-LENS
SIRET 371 200 197 00031

C - Objet du marché public

- **Objet** : 2018.12 : Réhabilitation et extension de la piscine municipale – Lot n°14 : CARRELAGE – GRES CERAME ET GRES EMAILLE.
- **Date de la notification** : 15 juillet 2019.

D - Objet de l'avenant

- **Modifications introduites par le présent avenant** :

Considérant qu'en date du 14/06/23 le Tribunal de Commerce d'Arras a prononcé la liquidation judiciaire de la Société ARDECO SAS.

A partir du 15/06/23, une offre de reprise a été acceptée. Il convient donc d'établir un avenant de transfert au profit de : ARDECO HABITAT
RUE COPERNIC - ZI
62 970 COURCELLES LES LENS
Numéro SIRET : 953 893 476 00010

Un extrait k-bis et un relevé d'identité bancaire sont joints au présent avenant.

Considérant les difficultés rencontrées dans l'opération (crise sanitaire, défaillance du gros œuvre, ...) qui ont engendré un retard de chantier conséquent.

Considérant qu'il convient de redéfinir un délai d'exécution réaliste pour cadrer la temporalité de l'opération. Conformément au planning réorganisé, il est possible de déterminer un délai d'exécution du présent lot à 127 jours ouvrés à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la phase Travaux. En application du C.C.A.G Travaux, ce délai s'entend en jours ouvrés (hors samedis, dimanches et jours fériés).

Considérant qu'il ne s'agit pas d'une modification substantielle au regard de la réglementation de la commande publique.

Il est rappelé que l'engagement contractuel de la société arrivera à échéance après la fin de la garantie de parfait achèvement prévue conformément aux clauses du C.C.A.P.

Les autres dispositions restent inchangées.

■ Incidence financière globale de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

 Non Oui**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**Pour la Ville de Leforest :**

A Leforest, le

Christian MUSIAL,
Maire

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 4

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Ville de Leforest
Place Salengro
62790 LEFOREST
Représentant : Monsieur Christian MUSIAL, le Maire.

B - Identification du titulaire du marché public

SAS TRAVAUX PUBLICS DE L'ARTOIS
ZA DU CALVAIRE
Rue de DURY
BP 45
62 790 LEFOREST
SIRET N° 38170966600030

C - Objet du marché public

- **Objet : N° 2018.12 : Réhabilitation et extension de la piscine municipale – Lot n°15 : VRD – AMENAGEMENT ESPACES VERTS.**
- **Date de la notification : 16 juillet 2019.**

D - Objet de l'avenant

- **Modifications introduites par le présent avenant :**

Considérant la nécessité d'ajouter les prestations suivantes pour permettre le passage du chauffage urbain au sein de la salle des sports adjacente :

- Percement des fondations et de la dalle,
- Coulage du béton y compris maçonnerie.

Considérant le devis présenté d'un montant de 1 380 € H.T.

Considérant les difficultés rencontrées dans l'opération (crise sanitaire, défaillance du gros œuvre, ...) qui ont engendré un retard de chantier conséquent.

Considérant cela, il convient de redéfinir un délai d'exécution réaliste pour cadrer la temporalité de l'opération. Conformément au planning de réalisation réorganisé, il est possible de déterminer un délai d'exécution du présent lot de 84 jours ouvrés. En application du C.C.A.G Travaux, ce délai s'entend en jours ouvrés (hors samedis, dimanches et jours fériés) ; et un ordre de service spécifique notifiera le démarrage de la phase travaux de votre intervention.

Considérant qu'il s'agit d'une modification de faible montant non-substantielle au regard de la réglementation de la commande publique.

Il est rappelé que l'engagement contractuel arrivera à échéance après la fin de la garantie de parfait achèvement prévue conformément aux clauses du C.C.A.P.

Les autres dispositions restent inchangées.

■ incidence financière globale de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non

Oui

- Montant de l'avenant = 1 380 € H.T
- % d'écart introduit = 0.81 %
- Nouveau montant du marché (hors révision) = 172 491.63 € H.T

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour la Ville de Leforest :

A Leforest, le

Christian MUSIAL,
Maire

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)